



Lundi 27 Juin 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 21 juin 2022
- Affichage de la convocation : 21 juin 2022
- Affichage du procès-verbal : 1 juillet 2022
- Publication au recueil des actes administratifs : 2ème trimestre

---

► DÉLIBÉRATION N° DEL\_077\_2022

► OBJET : Point n° 19 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE DEUX ORGANISMES

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Madame Émilie CLERC, Madame Annick BLANCHARD, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Jean-Philippe BELVILLE

\*\*\*\*

► EXCUSÉS :

Monsieur Yves DUPUIS donne pouvoir à Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE.  
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.  
Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.  
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Monsieur Philippe SCHNEBERGER.

\*\*\*\*

► ABSENTS :

Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Catherine CARLE VIGUIER**

Monsieur Jean-Philippe BELVILLE a sollicité le 31 mai 2022 son remplacement au sein de divers organismes pour lesquels il siégeait en tant que représentant de la Ville de Mâcon. Il avait été désigné par délibérations n° DEL\_012\_2020 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 et n° DEL\_072\_2020 du Conseil Municipal du 28 septembre 2020, en tant que membre :

- du Conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement Mâconnais Val-de-Saône Bourgogne du Sud (SEMA 71) ;
- de « Sites & Cités Remarquables de France - L'Association des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Sites Patrimoniaux ».

Dès lors, il convient de procéder à son remplacement au sein de ces deux organismes.

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, permet, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, de procéder à sa nomination avec effet immédiat, et il en est donné lecture par le Maire. A défaut, il conviendra de pourvoir au remplacement de l'élu démissionnaire au sein de cet organisme, au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour y déroger, en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Lors de la Conférence Préparatoire du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 20 juin 2022, une ou plusieurs candidatures ont été déposées pour ces postes à pourvoir : les candidatures de M. Laurent MAZOYER pour la SEMA et de M. Hervé REYNAUD pour « Sites et Cités Remarquables de France ».

En séance de Conseil Municipal, Madame Ève COMTET SORABELLA fait part de deux candidatures au remplacement de M. Jean-Philippe BELVILLE : les candidatures de Mme Ève COMTET SORABELLA pour la SEMA et de M. Emmanuel JALLAGEAS pour « Sites et Cités Remarquables de France ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1413-1, L. 2121-21, R. 2222-1 et R. 2222-3,

Vu la demande de Monsieur Jean-Philippe BELVILLE en date du 31 mai 2022,

Vu la délibération n° DEL\_012\_2020 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant sur la désignation des représentants permanents au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement Mâconnais Val-de-Saône Bourgogne du Sud et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,

Vu la délibération n° DEL\_124\_2020 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 modifiant la délibération n°DEL\_012\_2020 portant sur la désignation des représentants permanents au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement Mâconnais Val-de-Saône Bourgogne du Sud et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,

Vu la délibération n° DEL\_072\_2020 du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 portant sur l'adhésion et la désignation d'un représentant au sein de « Sites & Cités Remarquables de France - L'Association des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Sites Patrimoniaux »,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 20 juin 2022,

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, les résultats sont :

Désignation d'un membre de la SEMA :

- 30 bulletins pour M. Laurent MAZOYER,
- 6 bulletins pour Mme Ève COMTET SORABELLA,
- 1 bulletin blanc.

Désignation d'un membre de Sites et Cités Remarquables de France :

- 30 bulletins pour M. Hervé REYNAUD,
- 6 bulletins pour M. Emmanuel JALLAGEAS,
- 1 bulletin blanc.

M. Laurent MAZOYER est donc élu en tant que représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud.

M. Hervé REYNAUD est donc élu en tant que représentant de la Ville au sein de « Sites & Cités Remarquables de France - L'Association des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Sites Patrimoniaux ».

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,  
Le Maire  
Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

**05 JUL. 2022**

A la Préfecture de Saône-et-Loire